

DELIBERATION CRO39-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par délibération du conseil d'administration du 30 juin 2016 et modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvé le par délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2017 et modifié le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 02 décembre 2020 ;

Objet de la délibération : Orientations budgétaires 2021

La Commission de la Recherche réunie le 09 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les orientations budgétaires 2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 16 décembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 17 décembre 2020

Orientations budgétaires 2021

RESSOURCES		DEPENSES	
OBJET	PROPOSITION 2021	OBJET	PROPOSITION 2021
DOTATION	1 728 478 €	SOUTIEN RÉCURRENT	1 449 397 €
Dotation UA sur dotation Ministère	1 353 478 €	Crédits scientifiques	
Dotation UA service général	125 000 €	Crédits scientifiques structures de recherche	1 389 397 €
Dotation UA AAP	100 000 €	Formation doctorale	60 000 €
Dotation UA MIR	100 000 €		
Dotation annuelle UA investissement	50 000 €		
		SOUTIEN DE PROGRAMMES	376 390 €
		AAP CR - PULSAR engagés 2019+ 2020	116 390 €
		AAP CR-PULSAR 2021	40 000 €
		AAP CR - Part 2021	50 000 €
		AAP colloques	20 000 €
		Fonds d'intervention engagement 2021	42 629 €
		Engagements sur fonds d'intervention 2019-2020	57 371 €
		Investissement équipements	50 000 €
		MOBILITE INTERNATIONALE	150 000 €
		Aide aux cotutelles	25 000 €
		AAP Mobilité internationale	125 000 €
		BUDGET GÉNÉRAL	147 713 €
		Adhésions recherche	77 713 €
		PUR	28 000 €
		Adhésions (part DRIED)	22 713 €
		Outils bibliométriques (INCITES, WoS)	15 000 €
		The Conversation	12 000 €
		Budget DRIED	70 000 €
		Prestations - SATT, autres conseils	35 000 €
		Gestion de la recherche	15 000 €
		Actions de communication	10 000 €
		Salaires	10 000 €
TOTAL	2 123 500 €	TOTAL	2 123 500 €